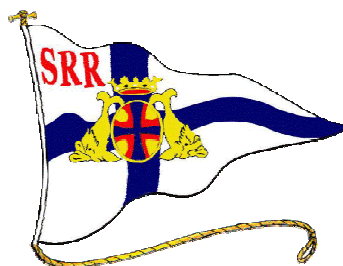


SOCIETE DES REGATES ROCHELAISES

Fondée en 1860

Reconnue d'utilité publique en 1863



Cositations SRR 2012

Déductible de 66%

sur le montant de vos impôts à payer

Vous cotisez 125 euros à la SRR
Vous enlevez 82,50 euros de vos impôts à payer
La cotisation vous revient à 42,50 euros

COTISATIONS SRR 2012

20 ans et moins (1992 et après)	30€
21 ans à 25 ans (1987 à 1991)	40€
26 ans à 32 ans (1980 à 1986)	60€
33 ans et plus (1979 et avant)	125€
Etudiant – Chômeur	30€
Couple et enfants à charge	175€

Déductible de 66% sur vos impôts à payer.

Un reçu fiscal vous sera adressé par le Club. Il sera à joindre à votre déclaration fiscale loi 2003-709 du 01/08 et article CGI 200-238bis.

LICENCES FFV 2012

Adulte né avant le 01.01.1994	48,50€
Jeune né le ou après le 01.01.1994	24,25€
Licence une journée régates du Club	11€
Licence 4 jours régates du Club	25€

FORFAITS ANNUELS PARC VOILE LEGERE 2012

Le parking est réservé aux membres actifs propriétaires de dériveurs légers et catamarans de sport exclusivement et ayant une activité réelle correspondant à l'objet social de l'association. Participation minimum à une sortie « régates de la cale » - voir calendrier 2012.

Dériveur monocoque	140€*
Dériveur catamaran de sport	190€*

** Licence FFV obligatoirement prise auprès du Club*